

Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne

Par sa Présidente
Mme Bregnard Milly
Rue de la Paix 37
2720 Tramelan

Direction de la police et des
affaires militaires du canton
de Berne
Kramgasse 20
3011 Berne

Réf. 07.1002

Malleray, le 1^{er} mars 2006

Loi sur la police - modification

Madame, Monsieur,

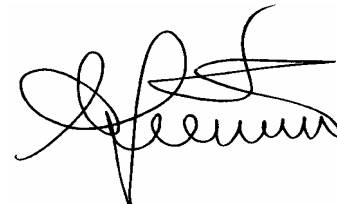
Lors de sa dernière séance, le comité a pris connaissance de ce projet de modification ainsi que du rapport de votre direction. Le comité de la Conférence des maires du Jura bernois et du district de Bienne a décidé de donner un préavis favorable à ce projet en émettant une seule réserve. Elle concerne les agents municipaux et leur éventuel transfert dans le futur corps de police unifié. Le comité souhaiterait que vous fassiez preuve d'un peu plus de souplesse dans ce domaine et que vous acceptiez d'incorporer, durant une période transitoire, les agents communaux même s'ils n'ont pas la formation demandée.

En espérant que vous donnerez suite à notre demande, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de la
**CONFÉRENCE DES MAIRES DU JURA BERNOIS
ET DU DISTRICT DE BIENNE**

La Présidente :

Le Coordinateur :



Copie à : *membres du comité*